



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 2 juillet 2013 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général
M^{me}. Manon Dubé, greffière adjointe

Une quinzaine de personnes assistent également à la séance.

A1307-107

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

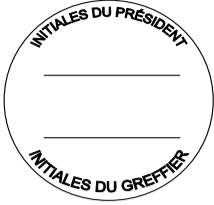
A1307-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Entente de collaboration – Centre de récupération Ré-Utiles
 - 7.2 Hygiène du milieu, des bâtiments et de sécurité publique
 - 7.2.1 Espace industriel – Signature d'un bail de location – Ministère des Ressources naturelles
 - 7.2.2 Adoption et dépôt du rapport annuel – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques
 - 7.2.3 Autorisation d'appels d'offres – Collecte et transport des matières résiduelles
 - 7.2.4 Demande d'aide financière – Programme FAIR – Achat d'un broyeur – Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

- 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.3.1 Pacte rural – Enveloppe locale – Célébration du 50^e anniversaire Club de courses sous-harnais – Havre-aux-Maisons
 - 7.3.2 Pacte rural – Reddition 2012
 - 7.3.3 Mémoire sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière
 - 7.3.4 Programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Adoption du rapport annuel 2012-2013
 - 7.3.5 Adoption du rapport d'activité du projet « Accompagnement aux initiatives de diversification économiques et maintien du soutien au secteur moteur de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques
 - 7.3.6 Programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Adoption du rapport d'activité et du rapport financier 2007-2013
- 7.4 Réglementation municipale
 - 7.4.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'achat d'équipements pour les opérations de sauvetage en milieu difficile d'accès
 - 7.4.2 Adoption du Règlement n^o A-2013-06 modifiant le Règlement n^o A-2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013
 - 7.4.3 Adoption du Règlement n^o A-2013-07 modifiant le Règlement n^o A-2010-11 constituant un fonds de roulement pour l'agglomération
8. Affaires diverses
 - Mandat au notaire – Acquisition d'immeubles – Projet d'alimentation en eau potable de Grande-Entrée
 - CERMIM - Approbation du rapport synthèse final - Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

A1307-109

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JUIN 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013.

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau, appuyée par Marie Landry, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1307-110

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

A1307-111

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 2 mai au 19 juin 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 856 838,01 \$.

A1307-112

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

Administration

A1307-113

Entente de collaboration – Centre de récupération Ré-Utiles

CONSIDÉRANT QU' une entente de collaboration avec la corporation Ré-Utiles a déjà été approuvée relativement à la réduction de la production de déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE depuis la relocalisation des ses installations dans le secteur de la Pointe de Havre-aux-Maisons, Ré-Utiles a plus que doublé son taux de détournement des matières résiduelles;

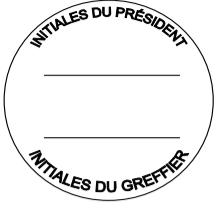
CONSIDÉRANT QUE le projet de relocalisation des installations destinées à la récupération et au recyclage vise également à mettre en place un centre permanent de diffusion d'information relative à la saine gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération considère important de maintenir le partenariat de collaboration avec l'organisme Ré-Utiles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la bonification de l'entente de collaboration actuelle sur la récupération et le réemploi des matières résiduelles en modifiant l'article 1.6 de la dite entente par l'ajout du paragraphe suivant : « La Municipalité (agglomération) versera un montant de 2 000 \$ par année pour une période de dix ans à Ré-Utiles et cela, en sus du montant prévu au paragraphe précédent, afin de soutenir ses efforts de sensibilisation et de réduction des matières destinées à l'enfouissement.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1307-114

Espace industriel – Signature d'un bail de location – Ministère des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération projette de mettre en place un espace industriel conforme aux orientations du schéma d'aménagement sur les terrains avoisinant le Centre de gestion des matières résiduelles sis au 1300, route 199, à Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par cet aménagement sont la propriété du ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention de gestion des terres publiques ne pourra être faite à court terme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer avec le Ministère une entente spécifique relative à la location d'une partie des terres publiques de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a soumis un projet de bail relatif à la location du lot 3 776 730, soit deux emplacements mesurant approximativement 76 mètres de largeur sur 84 mètres de profondeur pour le premier emplacement, et 120 mètres de largeur sur 406 mètres de profondeur pour le deuxième emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire à signer avec le ministère des Ressources naturelles, pour et au nom du conseil d'agglomération, une entente relative à la location des terrains identifiés comme étant le lot 3 776 730.

A1307-115

Adoption et dépôt du rapport annuel – Service de sécurité incendie (SSI) – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie adopté en 2010, un rapport annuel relatif aux activités du Service de sécurité incendie des Îles-de-la-Madeleine doit être soumis au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

que le conseil d'agglomération prenne acte et approuve le rapport annuel du Service de sécurité incendie (SSI) 2011-2012 et que ce rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

A1307-116

Autorisation d'appels d'offres – Collecte et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les contrats relatifs à la collecte et au transport (expédition) des matières résiduelles arriveront prochainement à échéance;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi des cités et villes du Québec en matière d'octroi de contrats;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à des appels d'offres publics afin d'octroyer les contrats prévus;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à deux appels d'offres, soient la collecte et le transport (expédition) des matières résiduelles.

A1307-117

Demande d'aide financière – Achat d'un broyeur – Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique projette procéder à l'acquisition de nouveaux équipements pour les opérations de traitement des matières résiduelles au CGMR;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a déjà donné un accord de principe pour l'acquisition d'un broyeur au CGMR;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition de cet équipement est admissible à l'aide financière et que le conseil d'agglomération souhaite déposer une demande à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à préparer et déposer, auprès des ministères et (ou) organismes, une demande d'aide financière dans tout programme rendant admissible l'acquisition d'un broyeur pour les opérations du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1307-118

Pacte rural – Enveloppes locales – Célébration du 50^e anniversaire Club de courses sous-harnais – Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE le Club de courses sous-harnais des Îles a soumis et complété une demande de soutien financier pour l'initiative « Célébration du 50^e anniversaire »;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative soumise s'inscrit dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014 suivants :

- Encourager les initiatives citoyennes et la prise en charge par la collectivité;
- Mettre en valeur le patrimoine et les particularités locales.

CONSIDÉRANT QUE l'initiative soumise bénéficie en plus de l'adhésion du comité consultatif du village de Havre-aux-Maisons;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière de 1 740 \$ provenant du Pacte rural, volet local, enveloppe du village de Havre-aux-Maisons, soit consentie au Club de courses sous harnais des Îles pour l'initiative « Célébration du 50^e anniversaire », un projet d'une valeur totale de 3 300 \$.

A1307-119

Pacte rural – Reddition de comptes 2012

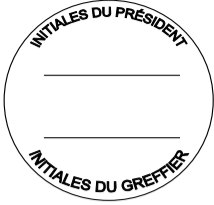
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé, le 12 février 2007, avec le MAMROT la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 visant à promouvoir le développement du milieu rural sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à déposer chaque année auprès du MAMROT, un plan de travail actualisé ainsi qu'une programmation détaillée comprenant notamment les retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par les agents de développement rural;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le rapport annuel d'activité du Pacte rural des Îles-de-la-Madeleine tel que présenté pour l'année 2012 et que ce rapport soit déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

A1307-120

Mémoire sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

CONSIDÉRANT QUE des audiences publiques du BAPE se sont tenues aux Îles-de-la-Madeleine les 18 et 19 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé à ces audiences;

CONSIDÉRANT QUE le maire a présenté verbalement un mémoire au nom du conseil d'agglomération et qu'il y a lieu de l'entériner;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil adopte le mémoire présenté le 18 juin dernier, par le maire, Joël Arseneau.

A1307-121

Programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Rapport annuel 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente signée entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et intitulée *Contrat de diversification et de développement* dans le cadre du programme FSTD, prévoient que la Municipalité dépose annuellement un rapport d'activité et un rapport financier des projets réalisés dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

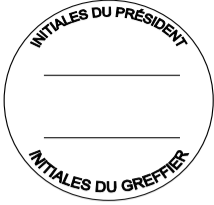
sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le rapport annuel 2012-2013 du programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) tel que présenté et que ce rapport soit déposé auprès du bureau local du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

A1307-122

Adoption du rapport d'activité du projet : « Accompagnement aux initiatives de diversification économique et maintien du soutien au secteur moteur de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu de consacrer le montant total 2012-2013 du programme FSTD au projet : « Accompagnement aux initiatives de diversification économique et maintien du soutien au secteur moteur de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 81 796,42 \$, dont 50 000 \$ en provenance du programme FSTD;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le rapport d'activité ainsi que le rapport financier du projet : « Accompagnement aux initiatives de diversification économique et maintien du soutien au secteur moteur de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques », tels que présentés, et que ces rapports soient déposés auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

A1307-123

Programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) – Adoption du rapport d'activité et du rapport financier 2007-2013

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente signée entre la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et intitulée « Contrat de diversification et de développement » dans le cadre du programme FSTD, prévoient que la Municipalité dépose une reddition de comptes à ce programme qui couvre la période de 2007 à 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

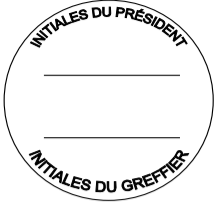
que le conseil d'agglomération adopte le rapport d'activité et le rapport financier 2007-2013 du programme Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) tel que présenté et que ce rapport soit déposé auprès du bureau local du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) aux fins de reddition de comptes.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1307-124

Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'achat d'équipements pour les opérations de sauvetage en milieu difficile d'accès

Le conseiller, Jonathan Lapierre, donne un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt de 125 000 \$ relatif à l'acquisition d'équipements destinés aux interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

A1307-125

Adoption du Règlement n° A-2013-06 modifiant le Règlement n° A-2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a adopté en décembre dernier, le Règlement d'imposition A-2013-02 et qu'il y a lieu de modifier la grille de tarification des matières résiduelles jointe à l'annexe C pour corriger le nombre d'unités attribué aux commerces spéciaux établis dans les résidences (SCR1 et SRC2);

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 11 juin 2013 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le Règlement n° A-2013-06 modifiant le Règlement n° A-2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013 comme suit, à savoir :

Article 1 Modification du Règlement A-2013-02

L'annexe C du Règlement A-2013-02 est remplacé par l'annexe C-1.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1307-126

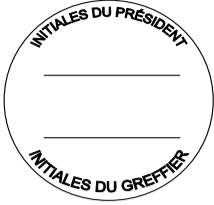
Adoption du Règlement n° A-2013-07 modifiant le Règlement n° A-2010-11 constituant un fonds de roulement pour l'agglomération

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q.,c. C-19;

ATTENDU QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement à hauteur de 20 % des crédits prévus au budget de son exercice courant;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a constitué un fonds de roulement en vertu du règlement n° A- 2010-11;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération désire ajouter 100 000 \$ supplémentaires à son fonds de roulement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 11 juin 2013;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil d'agglomération au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement numéro A-2013-07 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Augmentation du fonds de roulement

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement de l'agglomération de 100 000 \$.

Article 3 Provenance

Une somme de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général de l'agglomération est affectée à cette fin au fonds de roulement.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

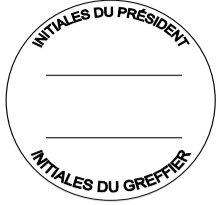
R1307-127

Mandat au notaire – Acquisition d'immeubles – Projet d'alimentation en eau potable de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement d'emprunt n° A-2010-10 relatif à la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projet, il est nécessaire d'acquérir des terrains aux fins de l'aménagement de puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a négocié avec chacun des propriétaires visés l'acquisition de ces terrains et qu'elle s'est entendue avec ceux-ci sur le prix à déboursier;

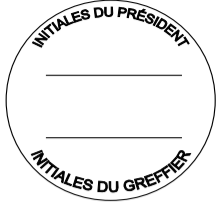


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

Numéro de lot	Superficie en m ²	Propriétaires	Montant à payer concernant les puits
Lot 4 669 709	511,5	Dalila Cyr	3 662 \$
Lot 4 669 710	961,2		
Lot 4 222 866	2 031,3		
Lot 5 103 351 Partie Servitude	199,5		
Lot 5 103 352 Partie Servitude	412,2		
Lot 4 222 867 Allée de ceinture	726,3		
Lot 4 669 712	2 441	Isaac Lapierre	3 100 \$
Lot 4 669 713 Partie Servitude	11,6		
Lot 5 128 948	1 621,8	Oléa Richard	1 626,92 \$
Lot 5 128 950	294,3	Odette Richard	800 \$
Lot 4 222 837	2 489	Réal Déraspe	1 056 \$
Lot 4 222 838 Allée de ceinture	678,2		
Lot 3 776 939 Partie Servitude	1 598,6		
Lot 4 222 835 Servitude	1 227,1	Marie-Josée Cyr et Normand Déraspe	676 \$
Lot 3 776 938 Partie Servitude	799,4		
Lot 3 776 938 Partie Servitude	361,1		
Lot 4 222 834 Allée de ceinture	689,5		
Lot 4 222 855	2 055,5	Fernand Richard	1 496 \$
Lot 4 222 854	1 038,8		
Lot 3 776 962 Partie Servitude	1 797,6		
Lot 3 776 962 Partie Servitude	84,9		
Lot 4 222 856 Allée de ceinture	423,4		



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

Numéro de lot	Superficie en m ²	Propriétaires	Montant à payer concernant les puits
Lot 4 222 848	3 716,1	Marie-Anna Bénard	5 151 \$
Lot 4 222 853	597,8		
Lot 4 669 714	3 641,4		
Lot 4 669 715 Partie Servitude	82,2		
Lot 4 669 715 Partie Servitude	816,8		
Lot 4 222 849 Allée de ceinture	1 356,8		
Lot 4 222 862	5 281,9	Adrien Bénard	4 901 \$
Lot 4 222 863	1 484,3		
Lot 4 222 864 Allée de ceinture	927,8		
Lot 4 222 858	1 062,8	Jacinthe Richard	481\$
Lot 4 222 859 Allée de ceinture	509,5		
Lot 3 776 909 Partie Servitude	1 283,5	Pierrette Lapierre	565 \$
Lot 4 222 861 Allée de ceinture	832,8	Germain Bénard	1 \$
Lot 4 222 846 Allée de ceinture	716	Jean-Claude Richard et Denise Lelièvre	1 \$
Lot 4 222 844 Allée de ceinture	190,8	Annie Richard	1 \$
Lot 4 222 845 Allée de ceinture	179,5	Marcel Richard	1 \$
Lot 4 222 843 Allée de ceinture	189,9	Carl Richard	1 \$
Lot 4 222 842 Allée de ceinture	265,1	Carl Richard	1 \$
Lot 4 222 840 Allée de ceinture	446	Jérôme Richard	1 \$
Lot 3 776 896 Allée de ceinture	2 347,3	Jean-Claude Lapierre et Gérald Lapierre	1 \$

Les parcelles de terrain bornant à l'allée de Ceinture seront cédées pour une somme d'un dollar aux fins de l'aménagement et la municipalisation de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition Jonathan Lapierre,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération mandate la notaire M^e Maryse Lapierre pour préparer les actes d'acquisition des immeubles visés relativement au



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

projet d'alimentation en eau potable du village de Grande-Entrée, soient les terrains et les servitudes requis pour l'aménagement de puits et les terrains nécessaires à l'aménagement et à la municipalisation de l'allée de Ceinture;

que le conseil d'agglomération autorise le maire et le greffier à signer tout document relatif à ces transactions.

Cette résolution abroge la résolution A1208-128.

A1307-128

CERMIM – Approbation du rapport synthèse final – Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le CERMIM a terminé son mandat relatif au volet technologique de la gestion des matières résiduelles dans le cadre du laboratoire rural;

CONSIDÉRANT QUE le rapport découlant de ce mandat a été présenté au conseil dans le cadre d'une rencontre de travail le 18 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

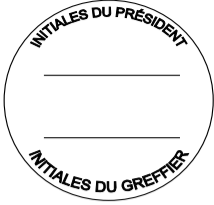
que le conseil d'agglomération adopte le rapport synthèse final relatif à la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine.

A1307-129

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Achat d'équipements – Sauvetage en milieu difficile d'accès. Interrogation quant à l'intervention de la Garde côtière.
- ❖ Achat d'équipements – Sauvetage en milieu difficile d'accès. Un citoyen précise de se procurer un véhicule tout terrain ayant les équipements appropriés pour ce type de sauvetage que ce soit du neuf ou du usagé.
- ❖ Bail de location 7.2.1 – Confirmation de la durée du bail.
- ❖ Un citoyen félicite le maire pour son acquittement suite aux procédures judiciaires intentées contre lui.
- ❖ Coût engendré par le bris du système informatique et récupération des données.
- ❖ Demande de dépôt du rapport synthèse final de la gestion des matières résiduelles produit par le CERMIM sur le site Internet de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

A1307-130

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 58, sur une proposition de Jean-Jules Boudreau, appuyée par Marie Landry, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Manon Dubé, greffière adjointe